

DOCUMENT

Date : 24 septembre 1981

Sources : Sud-Ouest - Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Radio-Andorre mise en faillite

Descriptif : Annonce de la mise en faillite de la station.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Radio-Andorre mise en faillite

RADIO-ANDORRE a été déclarée en faillite hier par le juge épiscopal des vallées, constatant que la station de radio était en cessation de paiements. Un nouvel administrateur judiciaire, le troisième depuis la mise sous séquestre des biens de la station, a été nommé. La direction de la station n'a pas encore reçu notification de la décision, mais en a cependant été « informée ». Elle se propose d'en faire appel, estimant que les cessations de paiements ne viennent pas de son fait, mais de conditions dans lesquelles elle s'est trouvée placée par de précédentes décisions de justice.

La mise en faillite décidée par le juge épiscopal entre dans le cadre du litige touchant à la propriété de la station qui oppose la société espagnole Eirasa et les héritiers du fondateur, M. Jacques Tremoulet. A la suite d'une action d'Eirasa, les biens de la station avaient été mis sous séquestre.

Un premier administrateur judiciaire, puis un second, avaient été nommés. Il apparaît que ces administrateurs n'ont pas fait face à toutes les obligations de l'entreprise, notamment les paiements de salaires. Les journalistes de la station, en effet, n'ont pas été payés depuis trois mois.